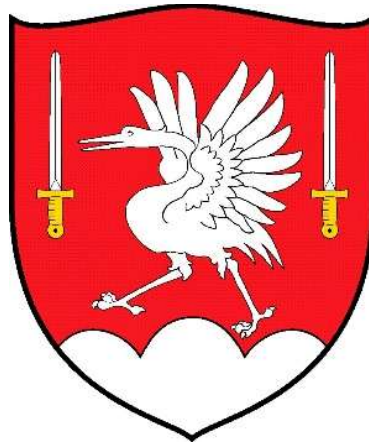


Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Convocation à l'assemblée communale
ordinaire du 29 novembre 2022

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamon, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 29 novembre 2022 à 20H00
à la salle Bourgo – 1^{er} étage – route de l’Intyamon 36 – Enney

Tractanda :

1. Procès-verbal de l’assemblée communale du 8 novembre 2022 (il ne sera pas lu)
2. Budgets 2023 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 de fonctionnement
 - 2.2 des investissements :
 - 2.2.1 Place de jeux Estavannens
 - 2.2.2 Route du Fossard – Estavannens
 - 2.2.3 Acquisition d’un véhicule porte-outils
 - 2.2.4 Réservoirs et conduites eau potable
 - 2.2.5 Réfection de chalets
 - 2.2.6 Acquisition d’un treuil avec ligne de câblage pour l’unité de gestion forestière
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2023 – 2027
4. Désignation de l’organe de révision
5. Modification des statuts de l’AICG
6. Divers

Les documents soumis à l’assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d’ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d’exécution de la loi sur les communes). Ils sont également publiés sur le site www.bas-intyamon.ch.

Le Conseil communal

2.1 Budget de fonctionnement

Le budget 2022 a marqué le passage obligatoire à la norme comptable MCH2.

Pour rappel, tous les investissements font à présent l'objet d'amortissements planifiés au fonctionnement, dès l'année suivant la fin des projets. Jusqu'à l'année 2021, seuls les investissements financés par des emprunts étaient soumis à des amortissements obligatoires.

De plus, conformément au règlement communal des finances approuvé en assemblée communale le 30 juin 2020, les investissements sont activés à partir de CHF 40'000.-, les montants inférieurs étant portés au fonctionnement.

Budget 2023 :

Total des charges	CHF	8'971'748.78
Total des produits	CHF	<u>8'738'159.32</u>
Excédent de charge	<u>CHF</u>	<u>223'589.46</u>

Budget de fonctionnement 2023

0	ADMINISTRATION	860'589.14	114'020.65
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	196'434.00	88'452.00
2	FORMATION	2'672'618.18	430'215.55
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	129'291.21	1'410.00
4	SANTE	702'947.45	4 000.00
5	PREVOYANCE SOCIALE	830'422.60	1 500.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	708'841.70	56'107.83
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	1'092'893.86	816'905.39
8	ECONOMIE PUBLIQUE	1'608'122.39	1'526'554.71
9	FINANCES ET IMPÔTS	159'588.25	5'698'993.19
TOTALISATION		8'961'748.78	8'738'159.32
Résultat			223'589.46

Points particuliers à relever :

0 Administration

Le personnel de l'administration communale est au complet avec la secrétaire communale, la préposée au contrôle de l'habitant, l'administratrice des finances et la comptable-adjointe. La masse salariale a été mise à jour avec une augmentation de 2% due à l'inflation annoncée par le canton de Fribourg.

Nous payons également la maintenance pour le programme informatique mis en place l'année dernière ainsi que son amortissement annuel.

1 Ordre et sécurité publique, défense

Le service du feu a été entièrement repris par le bataillon sud qui regroupe les ambulances et les sapeurs-pompiers sous la même enseigne.

Les frais liés au service des curatelles sont toujours à la hausse.

2 Formation

Les participations aux dépenses pour les écoles enfantines et primaires sont en augmentation. Si les frais de fonctionnement des CO augmentent, les annuités d'amortissement baissent étant donné que les dettes sont remboursées d'années en années.

L'accueil extrascolaire répond aux besoins et aux attentes des parents et la fréquentation est en augmentation. Les frais suivent cette même direction.

2 Culture, sports et loisirs

Les frais de la participation annuelle à l' AISG (Association intercommunale "Sports en Gruyère") ainsi qu'à la patinoire provisoire marquent l'augmentation des frais de ce chapitre.

3 Santé

Ce dicastère comprend essentiellement des charges liées cantonales et régionales.

4 Prévoyance sociale

Ce dicastère est principalement composé de charges liées qui suivent la courbe de progression de la population.

5 Trafic et télécommunications

Le budget 2023 s'appuie sur la réalité des comptes précédents. Les travaux d'urgence ainsi que de déneigement sont particulièrement difficiles à estimer. Le nouveau bâtiment édilitaire ayant été terminé cette année, son amortissement intervient dès l'année prochaine.

6 Protection environnement et aménagement territoire

Ce chapitre inclut les postes liés à l'eau, à l'épuration et à la gestion des déchets qui doivent s'autofinancer par la perception de taxes. Ce principe est inscrit dans la loi et les règlements communaux.

L'aménagement du territoire prévoit des honoraires pour le contrôle des constructions qui doivent être confiées à des professionnels.

Une nouvelle benne compacteuse sera installée à la déchetterie.

8 Economie publique

Suite à la convention de la gestion forestière « Les Merlas » pour Bas-Intyamont et Grandvillard, le budget est tenu par notre comptabilité et prévoit un bénéfice pour l'année prochaine.

9 Finances et impôts

Les rentrées fiscales supplémentaires sont dues à l'augmentation de la population et des nouvelles contributions immobilières. Il a été tenu compte des prévisions fiscales établies par le Canton pour les personnes physiques ainsi que morales.

Pour rappel, les périodes fiscales précédentes ont été touchées par la mise en œuvre de la réforme fiscale fribourgeoise.

Les amortissements obligatoires et les intérêts des dettes tiennent compte des investissements terminés.

L'impact des conséquences économiques de la situation actuelle est très difficile à estimer. Toutefois, une contraction des rentrées fiscales est malheureusement probable.

En général :

Une partie des investissements 2022 étant reportée sur 2023, les amortissements planifiés y relatifs sont donc décalés et ne seront effectifs qu'en 2024.

Les réserves obligatoires aux postes 7101 et 7201, intitulées Attribution au financement spécial, représentent un montant de plus de CHF 51'000.00.

La gestion communale des déchets n'est plus entièrement couverte par les taxes. Cependant, la loi autorise un taux de couverture de 70% à 100%, ce qui est encore le cas.

Budget des investissements 2023

2	FORMATION	3'000'000.00	2'117.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	75'000.00	-
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	394'500.00	-
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	2'720'000.00	1'748'375.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	256'795.00	106'277.00
TOTALISATION		6'446'295.00	1'856'769.00

2.2 Budget des investissements :



COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Place de jeux Estavannens

But de la dépense :

Réaménagement de la place de jeux à Estavannens afin de respecter les directives du BPA.

Plan de financement :

- Rubrique comptable :

3420.5000.04 – Place de jeux Estavannens	CHF	75'000.00
Total à financer	CHF	75'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	1500.00
Coût annuel amortissement 4 %	CHF	3'000.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Route du Fossard – Estavannens

But de la dépense :

Réfection du tapis bitumineux

Plan de financement :

- Rubrique comptable :

6150.5010.02 – Route du Fossard	CHF	110'000.00
Total à financer	CHF	110'000.00
Coût annuel d'intérêts 2%	CHF	2'200.00
Coût annuel amortissement 2.5%	CHF	2'750.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Acquisition d'un véhicule porte-outils pour l'édilité

But de la dépense :

Véhicule porte-outils ;
Engin équipé d'une balayeuse aspiratrice, d'une lame à neige, d'une saleuse avec régulation du débit, d'un système d'arrosage, d'une pompe et d'un enrouleur automatique ;
Il peut remplacer avantageusement plusieurs engins loués.

Plan de financement :

- Rubrique comptable :

6150.5060.00 – véhicules et machines	CHF	202'000.00
Total à financer	CHF	202'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	4'040.00
Coût annuel amortissement 10%	CHF	20'200.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Approvisionnement en eau

But de la dépense :

Réfection des captages des Frassettes – Enney	CHF 250'000.00
Remplacement conduites ch. de la Chapelle Villars-sous-Mont	CHF 145'000.00
Remplacement conduites ch. de la Rochena – Enney	CHF 160'000.00
Remplacement conduites rte de l'Intyamou – Enney	CHF 75'000.00

Plan de financement :

- Rubrique comptable :

7101.5031.01 – Construction de réservoirs et conduite 2023	CHF	630'000.00
Total à financer	CHF	630'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	12'600.00
Coût annuel amortissement 1.25%	CHF	7'875.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Rénovation de chalets communaux

But de la dépense :

Les Frassettes Enney, réfection de deux parois porteuses	CHF 42'000.00
La Côte Estavannens, réfection d'un pan de toit et de la borne	CHF 40'000.00
La Ciernedon Estavannens, réfection d'une paroi porteuse	CHF 40'000.00
Le Tsaloté Villars-sous-Mont, réfection de la borne et de la cheminée	CHF 15'000.00
Rez de la Ferranna Estavannens, installation électrique	CHF 8'000.00
Les Fonds Estavannens, Crépissage intérieur et extérieur	CHF 36'500.00

Plan de financement :

- Rubrique comptable :

Rubrique comptable 8181.5040.04	CHF	181'500.00
Subventionnement 32 %	CHF	-58'080.00
Coût global devisé de la réalisation	CHF	123'420.00
Coût annuel intérêts 2%	CHF	2'468.40
Coût amortissement sur le coût global 3%	CHF	3'702.00

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Message pour les citoyens de Bas-Intyamou

Objet :

Participation communale pour l'achat d'un treuil avec ligne de câblage pour l'unité de gestion forestière

But de la dépense :

Achat d'un treuil avec ligne de câblage pour l'unité de gestion forestière « Les Merlas » (communes de Bas-Intyamou et Grandvillard)
Répondre à l'augmentation de la demande pour le bois « énergie »
Flexibilité d'intervention de l'équipe forestière

Plan de financement :

- Rubrique comptable :

Rubrique comptable 8206.5060.00	CHF	110'000.00
Part de la commune de Bas-Intyamou 68.45 %	CHF	75'295.00
Coût global de l'achat	CHF	75'295.00
Coût annuel intérêts 2%	CHF	1'505.90
Coût amortissement sur le coût global 10%	CHF	7'529.50

Financé par un emprunt bancaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

Le Conseil communal

Report des investissements

2170.5040.00	Agrandissement école Estavannens	CHF	3'000'000.00
6150.5010.99	Assainissement des luminaires publics (solde)	CHF	82'500.00
7102.5031.01	Adduction d'eau des alpages	CHF	1'088'000.00
7105.6310.00	Subventions cantonales	CHF	- 759'000.00
7102.6370.01	Participation tiers	CHF	- 62'700.00
7201.5032.00	Constructions canalisations	CHF	380'000.00
7410.5030.00	Endiguements 2019	CHF	190'000.00
7410.5030.01	Endiguements 2020	CHF	163'000.00
7410.5030.02	Endiguements 2021	CHF	117'000.00
7410.5030.03	Endiguements 2022	CHF	137'000.00
7410.6310.00	Subventions cantonales 2019	CHF	- 127'000.00
7410.6310.01	Subventions cantonales 2020	CHF	- 109'210.00
7410.6310.02	Subventions cantonales 2021	CHF	- 418'675.00
7410.6310.03	Subventions cantonales 2022	CHF	- 91'790.00
7410.6360.00	Subventions	CHF	-180'000.00
7900.5290.00	Révisions PAL	CHF	15'000.00
8181.6310.02	Subventions cantonales 2021	CHF	- 2'152.00
8181.6310.03	Subventions cantonales 2022	CHF	- 11'340.00

4. Désignation de l'organe de révision

L'organe de révision a fonctionné sur mandat pour les 3 derniers exercices comptables.

Des propositions seront faites à l'Assemblée par la Commission financière, pour soit renouveler le mandat pour une nouvelle période de 3 ans, soit pour travailler avec une nouvelle fiduciaire.

5. Modification des statuts de l'AICG

Des modifications essentielles dues à l'introduction de MCH2, un toilettage des statuts a été opéré.

Les articles les plus touchés sont :

Art. 6 :

A l'assemblée, chaque commune a droit à au-moins 1 voix (au lieu de 2)
Le droit aux voix est recalculé chaque 3 ans, en même temps que la clé de répartition.

Art. 9 :

Nouveau

Art. 27 :

Nouveau

Les statuts révisés ne seront pas lus ; ils sont à disposition à l'administration communale pour consultation.



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamon Route de l'Intyamon 36, 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		www.bas-intyamon.ch
E-Mail		commune@bas-intyamon.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME